



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAA INDRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°36-2018-082

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2018

# Sommaire

## **Direction Départementale des Territoires**

36-2018-10-09-001 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires (4 pages)	Page 3
36-2018-10-04-003 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire aux agents de la direction départementale des territoires (4 pages)	Page 8
36-2018-10-04-004 - Décision portant délégation de signature pour l'instruction des actes d'urbanisme, pour l'instruction des actes de la fiscalité de l'urbanisme et de l'aménagement (2 pages)	Page 13

Direction Départementale des Territoires

36-2018-10-09-001

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la  
direction départementale des territoires

*Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des  
territoires*



## PREFET DE L'INDRE

### **ARRÊTÉ N°                      du** **portant subdélégation de signature aux agents de la** **direction départementale des territoires**

#### **La directrice départementale des territoires**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté n° 36-2018-07-10-002 du 10 juillet 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Indre ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 27 septembre 2018 portant nomination de Madame Florence COTTIN, en qualité de directrice départementale des territoires de l'Indre à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

VU l'arrêté n° 36-2018-09-03-001 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Rémy LAURANSON en qualité de directeur départemental des territoires adjoint, directeur départemental des territoires par intérim ;

VU l'arrêté n° 36-2018-10-02-02 du 2 octobre 2018 portant délégation de signature à Madame Florence COTTIN, en qualité de directrice départementale des territoires de l'Indre ;

#### **ARRÊTE**

**Article 1er** - Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs attributions normales ou à titre d'intérimaire au sein de la direction départementale des territoires, et selon les modalités définies en annexe :

**1.1 – Monsieur le directeur départemental des territoires adjoint :**

**Monsieur Rémy LAURANSON**  
Ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts

**1.2 – Monsieur le secrétaire général & mesdames et messieurs les chefs de service & madame et messieurs les chefs de service adjoints :**

**Monsieur Benoît BELLET**  
Attaché principal d'administration de l'État  
Secrétaire général (SG)  
cadre d'astreinte

**Madame Hélène CATALIFAUD-RICOUARD**  
Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts  
Chef du service planification risques eaux nature (SPREN),  
cadre d'astreinte

**Monsieur Jean-Paul DARGON**  
Ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1<sup>er</sup> groupe  
Chef du service habitat et construction (SHC),  
cadre d'astreinte

**Madame Catherine DUFFOURG**  
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement  
Chef du service d'appui aux territoires ruraux (SATR),  
cadre d'astreinte

**Monsieur Benoît POUGET**  
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État  
Chef du service d'appui transversal et transition énergétique (SATTE),  
cadre d'astreinte

**Monsieur Christophe AUFRERE**  
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État  
Adjoint au chef du SPREN,  
cadre d'astreinte

**Monsieur Patrick AYMARD**  
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État  
Adjoint au chef du SATTE,

**Madame Christine RODRIGUEZ**  
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement  
Adjointe au chef du SPREN,  
cadre d'astreinte

**Monsieur Sylvain ROUET**  
Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement  
Adjoint au chef du SATR/ unité du développement agricole et rural,  
cadre d'astreinte

**1.3 – Mesdames et messieurs les responsables d'unité et cadres intermédiaires :**

**SATTE :**

**Madame Chantal BAROUTY**  
Technicienne supérieure en chef du développement durable  
SATTE / unité instruction et contrôle

**Monsieur Maxime GOURRU**  
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement  
SATTE/ réseau territorial,  
cadre d'astreinte

**SHC :**

**Monsieur Michel CERES**  
Ingénieur des travaux publics de l'État  
SHC/ unité ville habitat logement,  
cadre d'astreinte

**Monsieur Nicolas TALBOT**  
Technicien supérieur en chef du développement durable  
SHC/ unité qualité de la construction

**SPREN :**

**Monsieur Laurent CHAVIGNAUD**  
Technicien supérieur en chef du développement durable  
SPREN/ unité risques / pôle sécurité coordination routière  
cadre d'astreinte

Monsieur Thierry DUBOIS  
Technicien supérieur en chef du développement durable  
SPREN/ unité eau  
cadre d'astreinte

Monsieur Titouan FLAUX  
Ingénieur des travaux publics de l'État  
SPREN/ unité nature

Monsieur André ROSA  
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle  
SPREN/ unité risques  
cadre d'astreinte

Monsieur Jean-Paul SABATIER  
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure  
SPREN/ unité risques / pôle prévention des risques  
cadre d'astreinte

Monsieur Patrick TAILLEUR  
Ingénieur des travaux publics de l'État  
SPREN/ unité risques,  
cadre d'astreinte

SATR :

Madame Patricia ROUET  
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement  
SATR/ unité agro-environnement – forêt - chasse

1.4 – Le cadre d'astreinte, tel que désigné par le tableau de roulement.

**Article 2** - Lorsqu'un agent visé ci-dessus est chargé de l'intérim d'un autre agent il bénéficie pour la durée de l'intérim des délégations de signature consenties à ce dernier.

**Article 3** - L'arrêté n° 36-2018-09-03-001 du 3 septembre 2018 donnant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre est abrogé.

**Article 4** – Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des fonctionnaires délégataires.

Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice départementale des territoires

  
Florence COTTIN

**ANNEXE**

**Actes pouvant être signés par les agents de la direction départementale des territoires nommément désignés dans l'arrêté de subdélégation de signature**

AGENTS DE LA D.D.T.		ACTES POUVANT ETRE SIGNÉS SUIVANT LA CODIFICATION de l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2018
FONCTIONS	SERVICE / UNITE	
Directeur adjoint	Direction	L'ensemble des actes des chapitres I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X et XI
Secrétaire général	SG	L'ensemble des actes des chapitres I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X et XI
Chefs de service et leur adjoint	SATTE	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1b1, 1d2, 5a1 à 5a4 et 5b1, 7a1 et ensemble des actes des chapitres VI
	SPREN	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1b1, 1d1, 1d2, 1d3, 7a1 et ensemble des actes des chapitres II, III, IX 10b8, 10c1 à 10c3 et 10d1 à 10d6
	SHC	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1d1, 1d2, 7a1 et ensemble des actes du chapitre IV
	SATR	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1d1, 1d2, 5c1, 5c2, 7a1, 10a1 à 10a7, 10b1 à 10b14
Responsables d'unité ou cadres intermédiaires	SPREN/RISQUES	2a1, 2a2, 2a4, 2a5.
	SPREN/RISQUES/POLE SECURITE ET COORDINATION ROUTIERE/ POLE PREVENTION DES RISQUES/MISSION GESTION DE CRISE ET DEFENSE	2a1 (sauf transports exceptionnels de 3ème catégorie), 2a2, 2a4, 2a5.
	SPREN/EAU	3a2, 3a3, 3a4, 3a7, 3a10, 3a17, 3a18
	SPREN/NATURE	9a5 (inventaires piscicoles), 9a9 (concours de pêche), 10c3 (autorisation R412-1 transport détention temporaire d'espèces non domestiques)
	SATTE/INSTRUCTION ET CONTROLE	1d1, 1d2, 5a1 à 5a4 et 5b1
	SHC/QUALITE CONSTRUCTION	4b1, 4b2, 4b3 7a1 – dans la limite de 50 000 €
	SHC/VILLE HABITAT LOGEMENT	4a1
	SATR/AGRO ENVIRONNEMENT FORET CHASSE	10b2 à 10b8 et 10b14
Cadre d'astreinte	Agents dans le cadre de leur astreinte	2a3

# Direction Départementale des Territoires

36-2018-10-04-003

## Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire aux agents de la direction départementale des territoires

*Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur  
secondaire aux agents de la direction départementale des territoires*





## PREFET DE L'INDRE

### ARRÊTÉ N°            du

portant subdélégation de signature  
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire  
aux agents de la direction départementale des territoires

**La directrice départementale des territoires**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU la circulaire MEEDDM n° 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 27 septembre 2018 portant nomination de Madame Florence COTTIN, en qualité de directrice départementale des territoires de l'Indre à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

VU l'arrêté n° 36-2018-07-10-002 du 10 juillet 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Indre ;

VU l'arrêté n° 36-2018-09-03-002 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à Monsieur Rémy LAURANSON, directeur départemental adjoint des territoires, directeur départemental des territoires par intérim ;

VU l'arrêté n° 36-2018-10-02-01 du 2 octobre 2018 portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à Madame Florence COTTIN, en qualité de directrice départementale des territoires de l'Indre ;

### ARRÊTE

**Article 1er :** Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Rémy LAURANSON, directeur départemental des territoires adjoint, et à Monsieur Benoît BELLET, secrétaire général, à l'effet de signer les actes pour lesquels délégation a été donnée à Madame Florence COTTIN par l'arrêté préfectoral n° 36-2018-10-02-01 du 2 octobre 2018.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, agissant comme gestionnaire dans le cadre de leurs attributions et compétences normales ou à titre d'intérimaire au sein de la direction départementale des territoires, à l'effet de signer :

- les propositions d'engagements juridiques auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;

sur les budgets opérationnels de programme relevant de leur service :

Nom/qualité	BOP
Monsieur Benoît POUGET Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État Chef du service d'appui transversal et transition énergétique (SATTE)	135 action 7
Monsieur Jean-Paul DARGON Ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1 <sup>er</sup> groupe Chef du service habitat construction (SHC)	135 actions 1, 2, 3 et 4
Madame Catherine DUFFOURG Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement Chef du service d'appui aux territoires ruraux (SATR)	149 - 154 206
Monsieur Joël ALGRET Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement SG/Chef de l'unité ressources financières et logistique	113 181 203 207 Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) Etat prévisionnel et pièces de liquidation des dépenses 333 723

Toutes les dépenses imputées sur le titre 3 dont le montant unitaire est supérieur à 90 000 € TTC seront soumises à l'avis du préfet, préalablement à l'engagement, à l'exception des dépenses de fournitures de bureau, de papier, de mobilier, de fournitures informatiques.

**Article 3** : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, agissant comme chefs d'unités comptables dans le cadre de leurs attributions et compétences normales au sein de la direction départementale des territoires, à l'effet de signer :

- les propositions d'engagements juridiques auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent d'un montant inférieur à 30 000 € ;
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;

sur les budgets opérationnels de programme relevant de leur service d'affectation :

Nom/qualité	BOP
Monsieur Sylvain ROUET Ingénieur Divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement SATR / adjoint au chef de service	149 - 154 206
Madame Émilie PLISSON Attachée d'administration de l'État SATTE / chef de l'unité connaissance et prospective	135 action 7
Monsieur Michel CERES Ingénieur des travaux publics de l'État SHC / chef de l'unité ville habitat logement	135 actions 1, 2, 3 et 4
Madame Françoise BUNLON Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle SG / adjointe au chef d'unité ressources humaines	215 217
Madame Patricia VESVRE Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable SG / unité ressources financières et logistique	
Monsieur Patrice BAILLY Technicien supérieur principal du développement durable SG / chef du pôle logistique – unité ressources financières et logistique	333

La désignation de ces agents ne fait pas obstacle à la nomination d'un intérimaire.

**Article 4 :** Subdélégation de signature est donnée à Madame Florence CARDINAULT, responsable du pôle financier, et Madame Patricia VESVRE, gestionnaire, au sein de l'unité ressources financières et logistique du SG à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Les fiches de réservation de crédits ;
- Les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

**Article 5 :** Les licences Chorus budgétaire, Chorus formulaire et Chorus DT sur la fonction de valideur, sont attribuées à :

- Florence CARDINAULT ;
- Patricia VESVRE.

Les licences Chorus consultation sont attribuées à :

- Joël ALGRET ;
- Sarah NUNES LOUREIRO ;
- Philippe CORNETTE ;
- Sophie RECHMUTH ;
- Edith MANDEL ;
- Flore ROYNEL.

Les licences Chorus formulaire, sur la fonction de saisisseur, sont attribuées à :

- Florence CARDINAULT ;
- Patricia VESVRE.
- Edith MANDEL ;

Les licences Chorus ADS, sur les fonctions de gestionnaire / responsable de recettes, sont attribuées à :

- Chantal BAROUTY ;
- Bernadette IANDRO.

Les profils sur Chorus GALION sont attribués à :

- Michel CERES – Claude VALLAUD en tant qu'administrateur et valideur sur le BOP 135
- Philippe CORNETTE – Flore ROYNEL en tant qu'instructeur local sur le BOP 135

La licence Chorus RE-FX est attribuée à :

- Edith MANDEL.

**Article 6 :** Les cartes d'achat sont attribuées, dans le cadre des restrictions d'utilisation prévues par les textes, à :

- Benoît BELLET ;
- Patrice BAILLY.

**Article 7 :** En cas d'intérim, la subdélégation donnée aux responsables indiqués aux articles 2, 3 et 4 s'applique automatiquement à l'intérimaire désigné par décision du directeur départemental des territoires.

**Article 8 :** L'arrêté n° 36-2018-09-03-002 du 3 septembre 2018 donnant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaires aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre est abrogé.

**Article 9 :** Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des fonctionnaires délégués.

Pour le Préfet et par délégation  
La directrice départementale des territoires



Florence COTTIN



# Direction Départementale des Territoires

36-2018-10-04-004

## Décision portant délégation de signature pour l'instruction des actes d'urbanisme, pour l'instruction des actes de la fiscalité de l'urbanisme et de l'aménagement

*Décision portant délégation de signature pour l'instruction des actes d'urbanismes, pour  
l'instruction des actes de la fiscalité de l'urbanisme et de l'aménagement*



PREFET DE L'INDRE

**Décision portant délégation de signature pour l'instruction des actes d'urbanisme, pour l'instruction des actes de la fiscalité de l'urbanisme et de l'aménagement**

**La directrice départementale des territoires,**

**VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants, R 331-1 et suivants relatif à la détermination de l'assiette et de la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité et R 620-1 autorisant le DDT à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions,**

**VU le code du patrimoine, notamment ses articles L 524-1 et suivant relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive,**

**VU l'article 1585-A ancien du Code Général des Impôts relatif à la Taxe Locale d'Equipement,**

**VU l'article 1599-B ancien du Code Général des Impôts relatif à la Taxe Départementale pour le financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement,**

**VU l'article L 142-2 ancien du Code de l'Urbanisme relatif à la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles,**

**VU l'article L 255-A du livre des procédures fiscales relatif aux modalités d'assiette, de liquidation et de recouvrement des taxes d'urbanisme,**

**VU l'arrêté du Premier Ministre du 27 septembre 2018 portant nomination de Mme Florence COTTIN, en qualité de directrice départementale des territoires de l'Indre à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,**

**DECIDE**

**Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît POUGET, chef du Service d'Appui Transversal et Transition Énergétique (SATTE) et à Monsieur Patrick AYMARD, adjoint du chef de Service d'Appui Transversal et Transition Énergétique (SATTE) pour signer, les actes mentionnés ci-après :**

**I – Instruction des actes d'urbanisme lorsque l'autorité compétente est celle indiquée au b) de l'article L 422-1 et à l'article L 422-2 du code de l'urbanisme :**

- Les lettres de notification de pièces manquantes**
- Les lettres de majoration et prolongation du délai d'instruction**

II – Fiscalité de l’urbanisme : titres de recettes relatifs à la taxation, au dégrèvement et au transfert des taxes d’urbanisme :

- Taxe Locale d’Équipement
- Taxe Départementale pour le financement du C.A.U.E.
- Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles

III – Fiscalité de l’aménagement et de l’archéologie préventive : actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l’assiette et de liquidation :

- Taxe d’aménagement
- Versement pour sous-densité
- Redevance d’archéologie préventive

**Article 2 :** Les agents suivants peuvent bénéficier des délégations de signature dans le cadre de leurs attributions ou à titre d’intérimaire suivant la codification définies ci-après :

DOMAINE	SERVICE	NOMS
<b>I : Instructions des actes d’urbanisme</b>	- les responsables et instructeurs en urbanisme pour l’ensemble du département (SATTE/unité instruction et contrôle)	Chantal BAROUTY Sylvie LAFOND Jean-Paul SABATIER Nicole DESAIX Térésa BOUZIER
<b>II : Fiscalité de l’urbanisme</b>	- Responsable de l’unité application droit des sols (SATTE/unité instruction et contrôle)	Chantal BAROUTY Sylvie LAFOND
<b>III : Fiscalité de l’aménagement et de l’archéologie préventive</b>	- Responsable de l’unité application droit des sols (SATTE/unité instruction et contrôle)	Chantal BAROUTY Sylvie LAFOND

**Article 3 :** La décision du 11 juillet 2018 portant délégation de signature à certains agents de la DDT de l’Indre en matière d’instruction des actes d’urbanisme, de fiscalité de l’urbanisme et de l’aménagement, est abrogée.

**Article 4 :** Monsieur Benoît POUGET est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice départementale des territoires



Florence COTTIN